

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
 ÉDITION QUOTIDIENNE  
 Un an ..... 50  
 Six mois ..... 30  
 Trois mois ..... 15  
 L'abonnement est strictement payable d'avance au-  
 rament il sera de \$4 par an.  
 ÉDITION SEMAINE  
 Un an ..... 30  
 Six mois ..... 15  
 Si l'abonnement n'est pas payé d'avance, il sera de  
 par an.

# L'ÉLECTEUR

## JOURNAL DU MATIN

**TARIF DES ANNONCES**  
 première insertion .....  
 autres insertions si publiées tous les jours .....  
 six fois par semaine .....  
 trois fois par semaine .....  
 une fois par semaine .....  
 Les annonces suivantes seront insérées pour un  
 an le mot.—Demande d'emploi.—Demandes de Do  
 ctors ou employes.—Annonces pour chambres ou  
 d'insurances, mariage ou décès.  
 Toutes lettres, etc., concernant l'Administration  
 sont adressées à BELLEAU & CIE Bureau  
 Électeur 111, Côte Lamontagne, et toutes lettres  
 concernant la rédaction à ERNEST PACAUD Directeur  
 de la rédaction.

BELLEAU & CIE, administrateurs,

BUREAUX : 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

ERNEST PACAUD, Rédacteur-en-chef

### NOUVELLE ÉTUDE SUR LA QUESTION DU JOUR

La question immense soulevée par le nouveau traité qui vient d'être signé à Washington n'est pas de celles qu'on peut traiter dans un seul article.

Nous avons donné hier les grandes lignes de ce débat, cité le texte même des traités et fait voir en quoi consistent les concessions que les représentants anglais et canadiens ont faites aux diplomates américains. Ce que demande sans doute le lecteur maintenant, c'est un précis plus complet qui lui permette d'embrasser d'ensemble, d'un coup d'œil, cet imbroglio des pêcheries qui vient de se dénouer d'une manière si désavantageuse pour le Canada. Nous allons faire notre possible pour satisfaire cette légitime curiosité. Ajoutons que le rapide historique qui va suivre est absolument impartial ; c'est celui qui a servi de base aux plaidoyers de Sir John devant la conférence de Washington en 1871, de l'hon. Geo. Brown devant la commission de Washington en 1874, de MM. Douthet et Thompson devant les arbitres à Halifax en 1877, et du présent gouvernement fédéral dans la correspondance qui a précédé la récente convention de Washington.

La question remonte à la séparation des États-Unis de l'Angleterre. Par le traité de Paris le 3 septembre 1783, les États-Unis se firent concéder le droit de pêche dans le golfe St Laurent, ainsi que le droit d'atterrir sur les points inhabités du littoral, mais ce dernier privilège devait disparaître peu à peu, à mesure que les côtes se peuplaient.

La guerre de 1812 ayant invalidé ce traité, et les Américains persistant à convoiter l'usage de nos pêcheries, on chercha à renouveler le traité ; mais les commissaires réunis à Gand pour dresser un traité de paix durent abandonner la partie, et le traité de Gand fut signé le 24 décembre 1814 sans faire aucune mention des pêcheries.

Les commissaires nommés par les deux pays se réunirent à Londres et passèrent le 20 octobre 1818 la convention dont nous avons cité hier l'article principal, concédant aux Américains le droit de pêche à trois milles au large des côtes canadiennes, et interdisant l'accès des ports canadiens à leurs vaisseaux de pêche excepté dans les cas d'urgence, comme pour fuir la tempête, réparer leurs avaries, prendre du bois et de l'eau.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1847, époque à laquelle les Canadiens firent requêtes sur requêtes pour demander un traité de réciprocité. Deux ans après, les autorités impériales se décidèrent à entamer des négociations en ce sens, et le 5 juin 1854, Lord Elgin signait à Washington un traité de réciprocité par lequel on reconnaissait de part et d'autre que la liberté d'accès à nos pêcheries méritait, comme équivalent, la liberté du commerce général entre le Canada et les États-Unis.

Les États-Unis ayant décidé de ne pas renouveler ce traité en 1866, les pêcheries retombèrent par le fait même sous le coup du traité de 1818.

Comme adoucissement aux rigueurs de ce régime auquel on s'était déshabitué, les autorités canadiennes essayèrent du système des licences, mais sans effet ; les pêcheurs américains se passèrent du permis et continuèrent à prendre du poisson dans les eaux canadiennes.

Le 8 mai 1871, les plénipotentiaires anglais, lord de Grey, sir Stafford Northcote, sir Edward Thornton, sir John A. Macdonald et M. Montague Bernard signèrent ce qui est contenu d'appeler le traité de Washington, par lequel l'affaire de l'Alabama et celle des pêcheries furent réglées du même coup. On pourrit à la fois à la formation de deux commissions d'arbitrage, l'une qui siégea à Genève en 1872 et accorda un dédommagement de 15 millions que l'Angleterre se vit forcée de payer aux États-Unis ; l'autre qui siégea à Halifax en 1877.

On a surfait à plaisir les avantages que le Canada devait retirer du traité de Washington, qui cependant était de cent pour cent plus équitable que la convention partielle qui vient d'être signée sous protêt par sir Charles Tupper. Le traité de 1871 était en apparence équilibré et bilatéral, mais en apparence seulement. Le Canada ouvrait ses pêcheries aux Américains, les États-Unis ouvraient leurs pêcheries aux Canadiens ; mais on était les pêcheries américaines et pouvaient-elles dans tous les cas être comparées aux nôtres ? Le Canada ouvrait le Saint-Laurent aux Américains, et ceux-ci cédaient aux Canadiens la libre navigation des rivières

Yukon, Porcupine et Stikine où le Canada possédait déjà ce droit en vertu d'un traité passé par la Russie. Enfin, il y avait si peu de compensation en notre faveur que les Américains consentirent à ajouter l'entrée en franchise du poisson canadien sur leurs marchés, ce qui n'était encore qu'une compensation insuffisante, puisque les arbitres de Halifax devaient, par la suite, y ajouter encore, de ce chef, une somme assez ronde que les États-Unis ont été forcés de payer au Canada.

On constate en ce moment un drôle de phénomène. Les principaux organes du gouvernement fédéral, qui ne savent trop comment prendre le désastreux échec de leurs chefs à Washington, ont imaginé, pour détourner l'attention publique, de chanter à tue-tête les louanges du traité de 1871. C'est comme s'ils disaient : Nous venons de nous faire rouler proprement par les diplomates américains, mais en 1871 ils nous avaient simplement blagués. Libre à ces messieurs de s'enorgueillir de la convention du 8 mai 1871 ; si leur parti n'avait autre titre d'habileté diplomatique, il est à plaindre. Nous venons de faire connaître la substance de ce traité, et l'on a pu voir que sir John n'avait arraché aux Américains que des concessions bien inégales en comparaison de ce qu'il leur livrait.

La vérité historique, c'est que le gouvernement libéral de M. McKenzie, à peine arrivé au pouvoir, reprenait l'œuvre informelle de ses prédécesseurs pour en tirer quelque chose de substantiel ; comprenant l'inanité des prétendues compensations obtenues par Sir John, il ouvrait de nouvelles négociations avec Washington. En 1874, l'hon. Geo. Brown, de concert avec sir Edouard Thornton, obtenait du gouvernement américain un traité provisoire vingt fois supérieur à celui de 1871, embrassant tous les intérêts des pêcheries, du commerce et de la navigation. Malheureusement, le sénat américain refusa de sanctionner cet acte, qui néanmoins mit en lumière les prétentions canadiennes et contribua notablement à préparer l'heureux dénouement de l'arbitrage 1877.

C'est dans les débats de ce mémorable procès qu'éclata l'inégalité des concessions stipulées de part et d'autre au traité de 1871. Les habiles avocats du gouvernement libéral d'alors, MM. Douthet, de Montréal, Thompson, de Saint Jean, N. B., Davies, de l'Île du Prince-Édouard, et Weatherbe, de Halifax, firent valoir avec tant de force la cause du Canada que les arbitres décidèrent sans hésiter que l'unique compensation donnée au Canada, l'entrée en franchise du poisson, valait un demi-million de moins par année que le droit de pêche cédé aux Américains. Ils adjugèrent \$5,500,000 à la charge du gouvernement américain. C'était là le plus clair profit tiré du traité de 1871, et puisque nos adversaires cherchent à faire du capital politique dans un moment où ils devraient plutôt se cacher de honte, il est bon pour le Canada dans la première convention de Washington, c'est le parti libéral qui l'a obtenu.

Pour reprendre notre récit, le traité de 1871 expirait en 1883 ; sir John, revenu au pouvoir depuis 1878, ne fit aucune démarche pour le renouveler ; les États-Unis proposèrent un répit de deux ans, mais en 1885, rien encore n'avait été fait, et les pêcheries canadiennes retombèrent une seconde fois sous le régime rigoureux du traité de 1818, c'est-à-dire que ce fut le renouvellement de toutes les chicanes, avec un surcroît de procédés vexatoires. Au lieu de commencer par où il a fallu finir et de faire nommer des cette époque la commission qui devait être envoyée à Washington en 1887, le gouvernement fit saisir et confisquer les vaisseaux américains, au point de provoquer une véritable tempête au sein même du congrès américain, c'est-à-dire d'indisposer des gens avec qui on allait être obligé d'avoir des relations diplomatiques.

Et à quoi ont abouti ces préparatifs belliqueux, toutes ces flamboyantes circulaires et ces longs réquisitoires du prolixe ministre de la Marine et des Pêcheries, tous les solennels acclamations qu'il faisait signifier aux capitaines des schooners américains par les importants marins d'eau douce de sa flotte ? Une reddition complète.

D'après ce qu'on connaît jusqu'ici du traité que sir Charles vient de signer avec tant de répugnance, les commissaires chargés de nos intérêts ont cédé aux Américains :

- 1o Le droit d'atterrir et de commercer dans les ports canadiens ;
- 2o Le droit d'entrer dans les ports canadiens pour tout objet quelconque, excepté pour acheter la bouette ;

3o Le droit de transborder les cargaisons de poissons ;

4o Le droit de recruter leurs équipages ;

5o L'abolition de toute pénalité pour vente de bouette aux pêcheurs américains ;

6o L'abrogation virtuelle du traité de 1818 quant aux pêcheries et la reconnaissance pleine et entière du droit de commerce depuis si longtemps convoité par les Américains ;

7o Le désistement de la théorie des lignes de promontoire comme base de la limite de trois milles assignée aux pêcheurs américains.

Or, nous avons sous les yeux toute la volumineuse correspondance échangée entre les trois gouvernements anglais, américain et canadien, et nous affirmons qu'il n'y a pas une lettre, pas une ligne portant la signature des autorités canadiennes qui ne condamne chacune des concessions que nous venons d'énumérer.

Nous mettons les organes du gouvernement au défi de nous citer un mot de la correspondance officielle de leurs chefs en faveur d'aucun de ces désistements. Au contraire, nous pourrions citer des pages du verbeux M. Foster désavouant avec énergie tout compromis.

Dans une lettre du 14 juin 1886, Lord Lansdowne, parlant au nom du cabinet fédéral, écrit entre autres choses :

... « (Le rapport de mes ministres) fait aussi clairement voir que, la convention de 1818 ayant été remise en vigueur, non par l'acte du Dominion, mais par l'acte des États-Unis, le gouvernement de ce pays ne saurait logiquement, sans faillir à ses devoirs, abandonner ni suspendre un seul des privilèges que ce traité garantit à son peuple. » (N<sup>o</sup> 94 de la correspondance, Gouverneur-général au comte Granville.)

Dans un rapport de comité du Conseil Exécutif, approuvé le 1er février 1887 par S. Exc. le gouverneur général en conseil, on trouve à presque chaque phrase des déclarations aussi formelles que celles-ci.

A propos des prétentions américaines sur le droit d'entrée dans les baies : « Souscrire à cette théorie serait CAPITULER sur des droits de pêche qui ont toujours été regardés comme la propriété exclusive du Canada... »

Et plus loin, dans le même rapport, les ministres s'insurgent en ces termes contre la seule idée de céder le droit de commerce aux vaisseaux de pêche américains : « Une telle capitulation de la part du Canada impliquerait l'abandon d'une riche portion de l'héritage national du peuple canadien, qui se souleverait certainement contre les mandataires coupables qui sacrifieraient ainsi le précieux dépôt confié à leurs soins. »

De quelle grâce nos adversaires, comme le Canadien d'hier par exemple, nous reprochent-ils de porter un jugement de partisan lorsqu'empruntant les paroles même du gouvernement fédéral, nous appelons capitulation les concessions que les commissaires chargés de représenter le Canada se sont laissés imposer par les diplomates de Washington ?

### LE LIVRE DE DOM SARDA

**Le pape intervient pour empêcher une fausse interprétation**

Le public a été témoin de tous les efforts que la presse bleue a faits pendant quelques semaines pour exploiter contre le parti libéral canadien ce livre d'un religieux espagnol : « Le libéralisme est un péché. »

Le Journal de Trois-Rivières, la Minerve, le Monde, le Courrier du Canada, entr'autres, ont entassés colonnes sur colonnes pour démontrer que notre parti était condamné, d'autant plus condamné que le St Père avait approuvé avec éloge le livre en question.

Nous nous sommes hâté de rappeler la décision du souverain Pontife, en 1881, déclarant qu'ILS SONT MAL CEUX qui condamnent notre parti libéral. Puis, nous avons aussi protesté contre cette odieuse exploitation de principes, contre cette manie de travestir le titre d'un livre approuvé par le pape en un cri de guerre contre un parti politique.

« Tout se résume ici, disions-nous alors, à une question d'application. La thèse de Dom Sarda est correcte, mais seulement pour ce qui concerne des erreurs sociales et religieuses. Or, on sait bien que ces erreurs, pour peu qu'il en existe chez nous, ont leurs ramifications dans les deux partis, indifféremment. Il ne faut pas confondre le libéralisme catholique avec le libéralisme politique ; ce sont deux choses bien différentes, et la preuve, c'est qu'il y a de la libre-pensée et de l'indifférentisme dans les deux partis, indépendamment de toutes distinctions politiques. Pour un libéral qu'on pourrait nous citer comme un

esprit fort, nous pourrions citer deux conservateurs professant les mêmes erreurs. Mais le nombre de ces dissidents est si petit qu'on se les montre du doigt. Ils détonnent tellement au sein de notre société qu'ils forment une infime minorité dépourvue de toute influence. Il n'y a donc pas lieu de colomnier toute une province en criant à tue-tête que le libéralisme est un péché ; pour le peu de bien qu'on peut faire, on peut causer un mal énorme et des torts réels à son prochain, car bien des gens, en entendant ces fulminations, se demanderont avec émoi qui elles visent, et, ne voyant autour d'eux, en fait de libéralisme, qu'un parti politique appelé libéral, appliqueront naturellement à celui-ci la terrible thèse de Dom Sarda.

Mais si nos adversaires veulent par ce moyen insidieux faire perdre au parti libéral une condamnation qui ne s'applique qu'à une erreur sociale ayant le malheur d'avoir le même nom, ils choisissent bien mal leur moment, etc., etc. »

Il nous fait plaisir de pouvoir mettre aujourd'hui devant nos lecteurs une lettre du St Père, justifiant absolument chacune de nos remarques.

Quelques fidèles d'Espagne, appartenant au parti libéral, s'étant plaint au Pape de ce l'on exploitait contre leur parti le livre de Dom Sarda, Sa Sainteté fit adresser par Son Eminence le cardinal Préfet de la S. C. de l'Index à l'Évêque de Barcelone et à l'Évêque de Madrid la lettre suivante :

Rome, 29 août 1887.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Le siège apostolique a reçu une supplique de quelques fidèles de votre diocèse, désirant savoir quelle est la véritable signification qu'il faut donner à une lettre adressée à Votre Grandeur, le 10 janvier dernier, par le R. P. Secrétaire de la Sacrée Congrégation de l'Index sur l'opuscule du père D. Félix Sarda y Salvany, intitulé « Le libéralisme est un péché. »

Ce qui a donné lieu à ces doutes et à ces anxiétés, c'est que quelques uns ont voulu étendre le sens de cette lettre à des questions politiques brûlantes parmi les catholiques espagnols ; de là dans les journaux de vives discussions propres à troubler les consciences et à entretenir les divisions.

Après avoir, par ordre du Souverain Pontife, examiné avec soin la susdite supplique, il est devenu parfaitement clair que l'approbation donnée au susdit opuscule par la lettre du P. Secrétaire, ne se rapporte absolument qu'à la thèse et aux principes généraux, qui sont exposés, suivant l'enseignement de l'Église, clairement et avec ordre par D. Sarda dans son livre. Mais elle n'a aucun rapport quelconque avec certaines propositions incidentes ou certaines allusions qui sont peut-être contenues, et qui regardent l'ordre concret des faits et l'état des affaires publiques de l'Espagne ; on n'a certainement pas eu le dessein de les y attacher. Donner à cette approbation un sens qui, comme quelques uns se sont efforcés de le faire, favoriserait un parti politique au détriment de l'autre, n'a pas été et n'a pu être dans l'intention de la Sacrée Congrégation. Ils n'ont aucune raison de craindre de se tromper, les catholiques qui, mettant de côté l'autorité d'écrits privés, prennent pour règle de conduite dans la défense des droits et des intérêts de la religion, les enseignements et les avertissements solennels donnés par le Pontife romain, notamment dans les lettres encycliques *Cum multa* et *Immotale Dei*. En s'attachant à cette règle très saine donnée par le Siège apostolique aux fidèles de l'univers, et de l'Espagne en particulier, ils peuvent être certains que, non seulement ils remplissent un devoir imposable à tout catholique, mais encore se rendront dignes d'éloges, et par conséquent que c'est à tort qu'ils se sont laissés troubler à cause d'interprétations fausses, données, sous l'inspiration de passions politiques, à une lettre du Secrétaire de l'Index.

Considérant toutes ces choses, la Sacrée Congrégation a cru bon d'adresser cette lettre à V. G. afin que, par les principes du droit public, la véritable interprétation soit donnée dans votre pays à l'approbation que Dom Sarda a méritée pour son livre, et que tout prétexte soit écarté, qui puisse encore troubler les consciences et entretenir des discussions acrimonieuses, puisque tout en étant écrites pour le bien, celles-ci tournent encore au détriment de l'Église, dont la fin est le salut des âmes et le règne de la vérité et de la justice.

Je prie le Seigneur qu'il vous accorde tous les biens et je me souscris avec le plus profond respect,  
 de Votre Grandeur,  
 le très dévoué serviteur,  
 FR. THOMAS MARIE CARB. MARTINELLI,  
 Ev. de Sabino, Préfet.

Si le livre de Dom Sarda ne s'applique pas au parti libéral de l'Espagne, où il est publié, pourquoi l'appliquerait-on au parti libéral du Canada ? Serait-ce parce que le parti libéral au Canada est infiniment plus soumis et plus dévoué aux autorités religieuses que ne peut l'être le parti libéral en Espagne ?

Les journaux bleus de cette ville se contentent de quelques lignes de persiflage à notre adresse en parlant de la question des pêcheries.

C'est un travail plus facile que celui que nous nous imposons ! Mais chacun naturellement à sa façon de faire du journalisme.

### Une fête à St Jean Chrysostome

La paroisse de St Jean Chrysostôme a été dimanche le théâtre d'une belle démonstration. Son curé, le révérend V. P. Legaré, célébrait le vingt-cinquième anniversaire de sa prêtrise. Les paroissiens, désirant lui montrer leur estime et leur affection, avaient préparé une fort jolie fête. Ils avaient organisé une souscription pour lui offrir un cadeau à l'occasion de ses noces d'argent. On aura une idée, à la fois et de la popularité de M. Legaré et de la générosité de ses paroissiens, par le fait suivant : bien qu'une bonne partie de la paroisse soit composée de journaliers et de personnes peu favorisées des dons de la fortune, la souscription a rapporté, nous dit-on, au-delà de \$150. Avec cette somme, on a acheté un magnifique service à thé, un plateau, une aiguière et deux coupes, un couteau et une fourchette à poisson et deux douzaines de couteaux, le tout en argent de la *Meriden Company*. On avait acheté aussi une superbe canne en ébène à poignée en argent massif.

Un certain nombre d'amis du révérend M. Legaré de Québec et de Lévis, ayant entendu parler du cadeau que voulaient lui faire ses paroissiens ont cru devoir eux aussi lui marquer leur amitié et leur affection et lui ont acheté un très beau palotot en mouton de Perse.

Ces divers cadeaux devaient être offerts à M. Legaré à l'issue de la messe. Inutile de dire que tous les paroissiens étaient à celle-ci, et beaucoup de gens des paroisses voisines s'y étaient aussi rendus. Peu avant le commencement de la messe, on vit arriver de Québec, de Lévis et de St-Romuald plusieurs voitures amenant des parents et des amis de M. Legaré, ayant à leur tête le député aux Communes, M. Le Dr Guay, et le député à l'Assemblée Législative, M. Lemieux. Parmi les étrangers placés au bas chœur avec eux, nous avons remarqué l'hon. F. Langelier et M. Narc. Lemieux, beaux-frères du curé, les jeunes Lemieux, ses neveux, MM. Nap. Carrier, Geo. Demers, J. C. Hamel, J. B. Michaud et quelques autres.

M. Louis Fréchette, notre grand poète national, à Québec depuis quelques jours, ayant entendu parler de ce qui se préparait, s'était empressé de se joindre à la démonstration faite à son ancien ami. La messe a été chantée par le curé lui-même. On voyait au chœur ses deux frères, Mgr Legaré V. G. et protonotaire apostolique, et M. le curé de Beaufort. Un chœur de voix bien exercées chantait à l'orgue. A l'évangile, Mgr Legaré est monté en chaire, et dans une courte allocution, aussi solide que le fond que soignée pour la forme, il a félicité les paroissiens, et à fait ressortir les avantages de l'union entre les paroissiens et leur curé.

Les vœux et la bénédiction du St Sacrement ayant eu lieu, le St Sacrement a été élevé, afin de pouvoir faire la démonstration dans l'église. M. le curé étant revenu au chœur, y a été entouré de notables de la paroisse et des étrangers que nous avons indiqués. M. Michel Roberge s'est alors avancé et lui a lu une très jolie adresse. Au moment où il en achevait la lecture, on a vu arriver de la sacristie quatre citoyens portant les cadeaux princiers que la paroisse faisait à son curé. Ils les lui ont offerts au milieu des acclamations de la foule. M. Legaré, en termes émus, a exprimé sa reconnaissance à ses paroissiens.

L'hon. M. Langelier s'est avancé à son tour, et au nom des amis de M. le curé, a offert à celui-ci le palotot dont nous avons déjà parlé. Il a ajouté que, comme Canadiens, lui et ses amis étaient heureux d'assister à une si belle fête qui faisait honneur à celui qui en était l'objet et à ceux qui en avaient eu l'idée. Le Dr Guay, M. Frs Lemieux et M. Louis Fréchette ont, à leur tour, félicités en termes éloquentes, et aux applaudissements répétés de la foule, M. le curé et ses généraux paroissiens.

Au moment où nous croyions que tout était fini, on a vu tout à coup défilé de la sacristie trois petites filles habillées en blanc qui, étant venues se mettre en face du curé, ont débité avec beaucoup de succès chacune un petits allocution de circonstance. Puis sept ou huit autres petites filles habillées de blanc son venues déposer aux pieds du curé un petit chéne entouré de fleurs et chacune a fait des souhaits à son bon curé et lui a offert une couronne. Pendant qu'elles parlaient encore, un enfant de cinq ans, habillé en ange Gabriel et joliment comme un ange, est arrivé et les a félicitées de ce qu'elles faisaient. Le petit ange a terminé en disant qu'en arrivant au ciel, on le retournerait de suite, il choisit

rait des places pour ces bonnes petites filles et en retiendrait surtout une pour leur bon curé.

Cette jolie scène des enfants venant féliciter leur curé et lui faire des souhaits, a été le clou de la fête et a obtenu le plus grand succès. Elle laissera dans la paroisse un souvenir qui, nous en sommes convaincus, ne sera pas effacé lorsque ces petites filles seront devenues grand-mères.

Après la cérémonie, les invités sont allés au presbytère où les attendait un magnifique dîner auquel ils ont fait honneur.

Nous ne terminerons pas ce compte-rendu sans offrir nos plus vives félicitations à M. Legaré et à ses paroissiens, parmi lesquels nous comptons tant de nos amis.

Nous allons oublier de dire que le maire, M. Bégin, et M. Lambert, chargés de recevoir et placer les invités, s'en sont acquittés à merveille, et nous les en remercions cordialement.

### ACTUALITES

La nouvelle à Saint-François-Xavier est prêchée par les RR. PP. Caron et Rottot, S. J., à la congrégation de Saint-Roch.

Dimanche prochain, à 7 heures du soir, commencera un retraite pour les jeunes gens, dans la chapelle de la congrégation de la Haute-Ville.

L'hon. M. Turcotte est retenu à Trois-Rivières par suite de la maladie de madame Turcotte.

Il n'est pas probable qu'il revienne à Québec avant la fin de la semaine.

Sir Richard Cartwright était à New-York samedi en compagnie de sir Alex. Campbell, lieutenant-gouverneur d'Ontario.

L'ex-ministre des finances dans le gouvernement McKenzie s'est prononcé énergiquement, au cours d'une entrevue, en faveur de l'union commerciale.

Nos échanges de l'ouest nous rapportent un fait qui corrobore absolument tout ce que l'Électeur a dit contre l'odieuse capitulation signée par nos représentants à la conférence de Washington.

Il y a quelques jours, le *Free Press* de London, Ont., l'un des journaux conservateurs les plus importants de la province voisine et l'organe de l'hon. M. Carling, ministre fédéral, publiait un article en gros caractères pour féliciter sir Charles Tupper d'avoir refusé de signer le traité infâme préparé par les représentants américains. Le *Free Press* disait que le peuple du Canada devrait être unanime à approuver sir Charles, pour avoir refusé de laisser scier ainsi son pays aux exigences des Américains.

Or, sir Charles, sous la pression de l'Angleterre, est revenu sur sa décision et il a signé.

Puisque, d'après nos adversaires, il fallait louer sir Charles pour avoir refusé de signer, il convient donc de le dénoncer pour avoir finalement consenti à signer.

L'opposition conservatrice, est de plus en plus en désarroi au Manitoba.

L'ex-procureur général dans le gouvernement conservateur vient de remettre son mandat pour faire place à l'hon. M. Jones, l'un des nouveaux ministres libéraux.

Depuis les élections générales de 1886 le gouvernement tory en Angleterre n'a pas enlevé un seul siège aux libéraux. De leur côté les libéraux ont enlevé 10 sièges au gouvernement.

L'affaire Ross-Paradis prend des proportions.

On connaît les faits. L'automne dernier, le Révérend Père Paradis, missionnaire de la congrégation des Oblats, écrivit sous signature un lettre dans la *Faithful Ottawa* accusant le gouvernement Ross de lui avoir fait offrir \$15,000 pour l'engager à abandonner la cause de ses colons au profit des marchands de bois.

L'ex-premier ministre porta plainte à Sir Darnley qui refusa d'intervenir. M. Ross s'adressa alors au Révérend Père Augier, Provincial des Oblats.

Celui-ci fut de suite circonvenu par l'hon. sénateur Lacoste et autres amis du Dr Ross qui lui conseillèrent d'étouffer l'affaire, sous prétexte d'éviter le scandale. On informa le Provincial que le Dr Ross se contenterait d'un compromis, c'est-à-dire d'une lettre incolore du Provincial, qui exonérerait l'ex-premier ministre devant le public. Le Révérend Père Augier y consentit et sa lettre datée du 20 décembre fut plus tard publiée par tous les journaux bleus.

Le Révérend Père Paradis ne fut pas cependant satisfait de ce procédé. Le 14 janvier suivant M. le Provincial fut obligé d'écrire à notre confrère de la *Vérité* :

«..... Je n'ai pas prononcé de jugement sur la plainte qui m'a été adressée par l'hon. M. Ross contre le R. P. Paradis..... »

Alors la *Vérité*, le *Justice* et l'*Étendard* se réunirent pour demander l'enquête. Ce qui s'est passé depuis nous est révélé au rapport d'une entrevue de l'un des rédacteurs de la *Justice* avec le Révérend Père Paradis et que nous publions aujourd'hui.

Nos lecteurs liront sans doute ce rapport avec beaucoup d'intérêt.

FEUILLETON DE L'ÉLECTEUR

LA BRÉSILIENNE

—Un séjour à la campagne vous ferait certainement grand bien; avez-vous pensé à ce que nous vous demandions, l'autre jour, Durantel et moi? Si vous pouviez passer deux ou trois mois aux environs de Paris A.....

—Inutile d'y songer! interrompit-elle vivement. Je ne peux pas quitter Paris!

—Vous ne pouvez pas? vous êtes libre cependant.....

—Si je suis libre! s'écria-t-elle. Ah! oui, je suis libre, certes! libre de quitter la France! on ne se contente pas de me le permettre, on me le demande. Et plus j'irai loin, mieux ce sera! Oh! l'on est bien d'accord là-dessus avec les médecins!

Robert comprit. Maugiron se faisait de plus en plus rare chez Mme Maroussot, et, gêné par sa présence, s'était efforcé de l'éloigner; c'était là le sujet de l'intercession qu'il avait dû avoir ensemble.

—Quand je disais que je ne peux pas quitter Paris, reprit Octavie, le terme n'était pas juste; je ne veux pas quitter Paris, voilà la vérité, docteur. Je suis déjà bien assez seule!

—Seule?

—Oui, seule! c'est de cela que je souffre, c'est de cela que je meure.

—Enfin, vous avez des amis! dit Robert.

—On a des connaissances, docteur; a-t-on jamais tant d'amis? Moi, je n'en ai plus. Je les ai perdus. Par ma faute, peut-être, j'en avais un, bien ancien, bien dévoué, bien profond. Vous le connaissez, au moins de nom; il a vos opinions, je crois. C'est Pierre Aubriol, l'avocat.

Certes, je le connais, dit Robert; c'est un grand talent et un grand cœur.

Il était lié avec mon mari depuis sa première jeunesse, reprit Octavie. Il avait pour moi beaucoup d'amitié, et même, ajouta-t-elle en souriant, quelque chose de plus peut-être que de l'amitié. Mais si je m'en suis aperçue, c'est que les femmes s'aperçoivent toujours de ces choses-là, car jamais il n'a laissé échapper un mot ou un signe qui ait pu le faire soupçonner. Après la mort de mon mari, pendant l'année de mon absence, il m'a écrit les lettres les plus tendres. A mon retour, il est accouru le premier. Mais, que vous dirai-je? Il m'intimidait!

Il n'est pas plus âgé qu'il ne faut assurément; il a quarante-cinq ans tout au plus; mais il est si grave si sérieux! j'étais heureuse de son amitié, son amour me faisait pour. Je voyais bien que ma froideur le refroidissait. Il est venu d'abord plus rarement. Et il ne vient plus, depuis..... depuis quelques mois.

C'est dommage! dit Robert; il était bien celui qui fallait pour vous conseiller, pour vous consoler.

Ah! je l'ai pensé bien souvent reprit Octavie. Un autre ami sûr, et qui ne m'inquiétait pas, celui-là, c'était votre ami à vous, le docteur Lurantal. Mais il ne m'a jamais laissé le consulter que comme médecin.....

Elle secoua la tête avec un sourire un peu triste:

Jo me doute bien pourquoi, ajouta-t-elle; il avait tort, je pense, dans ses appréhensions, mais je ne vous pas lui en vouloir. Vous voyez, docteur, combien vraiment j'ai peu d'amis. Car je vous connais depuis trop peu de temps pour oser vous donner ce titre.

Il ne faut, en effet, reprit Robert, L. donner à personne qui ne l'ait gagné par une longue épreuve. Dites-vous donc seulement, chère madame, que je suis un homme qui a pour vous une réelle et profonde sympathie, et de plus, que je suis un honnête homme à qui l'on peut se fier.

Eh bien, s'écria-t-elle avec une vivacité charmante et touchante, voulez-vous que je me fie? voulez-vous que je me confie?

Je le veux bien, madame! répondit d'un ton sincère et résolu Robert. Et je dois encore vous dire à vous-même, comme je l'ai dit déjà à Durantel, une chose que vous ignorez; c'est que vous pouvez me servir autant et plus peut-être que je vous servirai, et qu'à votre insu nous avons, je crois, un intérêt commun qui nous fait une cause commune.

En vérité?.....dit Octavie surprise. Je n'hésite donc plus et je veux vous ouvrir tout mon cœur.

Le commencement de sa confiance n'apprit que peu de chose à Robert. Les conjectures de Durantel étaient justes de tout point. Octavie s'était laissée aller à aimer Maugiron, éblouie plutôt que éduite par l'apparence d'une passion, nouvelle pour elle, qui flattait son orgueil et surprenait son cœur. Elle avait eu six semaines d'enivrement, où elle vécu comme dans un rêve.

Qu'est-ce qui l'en avait réveillée? voilà ce qu'ignorait Durantel, voilà ce qu'elle dit à Robert.

Un jour, Maugiron était arrivé, chez elle pâle et désespéré.

Il ne répondit d'abord à ses questions inquiètes qu'en lui rappelant que, depuis quelques jours déjà, elle l'avait trouvé soucieux et triste.

La catastrophe qu'il redoutait était arrivée: il était dans une situation terrible! il était déshonoré, il était perdu! il ne lui restait plus qu'à mourir! Il avait seulement voulu la revoir une dernière fois, et il venait lui dire adieu.

Toute glacée d'épouvante, elle lui demanda, avec larmes, de lui dire au moins quel était ce coup soudain dont il était frappé. Il s'y refusa avec énergie. Il en avait trop dit déjà! il voulait sortir; il sortit..... Mais elle s'attacha à lui, elle se traîna à ses genoux; elle le pria, le supplia de parler.

Il finit alors par avouer qu'il lui fallait dans la journée, qu'il lui fallait sur-le-champ une somme considérable. Il ne l'avait pas trouvée nulle part et à aucun prix; il ne la trouverait pas. Il n'avait plus, pour préserver au moins son honneur, qu'à se brûler la cervelle.

Octavie n'avait pas à sa disposition toute la somme nécessaire; mais il était possible de la parfaire sur sa signature. Toute affolée elle l'offrit à Maugiron.

Il l'emporta et se revêta. Accepter cette offre d'elle! est-ce que ce ne serait pas une autre forme de déshonneur? Non non la mort était mille fois préférable pour un gentilhomme; la mort seule mettrait fin à tout.

Ce fut encore une lutte terrible. La pauvre femme éperdue recommença à le conjurer en pleurant, ne se laissant sauver par elle. Si elle mourait elle mourrait avec lui. Si consentait à ce qu'elle lui prêtât cet argent son honneur serait sauve; la chose resterait secrète entre eux il la rembourserait un jour..... Elle fut éloquent, touchante, irrésistible.

Il accepta. Elle lui donna en tout hâte sa signature, pour qu'il courût chercher cet appoint qui lui était nécessaire.

Octavie ne dit pas à Robert quel était le chiffre de la somme, et pourquoi Maugiron eût été, des honorés en ne l'acceptant pas.

Quand il fut parti la laissant bouleversée par tant d'émotions, Octavie reprit lentement ses sens; elle réfléchit, elle s'interrogea.

Un premier doute lui vint à l'esprit. Elle repoussa avec indignation cette mauvaise pensée.

Mais ce même jour ne passa pas sans lui apporter une lumière terrible. Maugiron ne lui avait pas dit la vérité tout entière, et elle acquit la certitude et la preuve que son désespoir avait eu une date fixe et une échéance certaine, et que la tragédie n'était qu'une comédie.

Ce fut pour Octavie un coup épouvantable. Ainsi est amour auquel elle s'était si aveuglément abandonnée, cet passion qui avait été sa joie son orgueil, son délire, tout cela n'était sans doute que mensonge, l'our et trahison. Elle avait cru qu'elle était aimée pour elle-même pour sa beauté pour sa grâce, pour son cœur aimant lévoué et tendre.....

Et il était possible qu'elle n'eût été aimée que pour son argent!

C'était affreux encore, quand Octavie se retourna vers les jours qui venaient de s'écouler. Cette révélation amère empoisonnait jusqu'à son bonheur passé. Ces six semaines d'ivresse avaient-elles donc été six semaines de duperie? Alors elle serait ridicule d'avoir été fière; elle serait stupide d'avoir été heureuse?

Et lui ce marquis de Maugiron, ce gentilhomme, ce soldat ce vaillant qu'elle admirait autant qu'elle l'aimait il faudrait à présent le mépriser!

Le mépriser! —oh, chose effrayante elle descendait dans son cœur et elle sentait qu'elle l'aimait toujours!

A partir de ce jour funeste, commença son supplice.

Jusque-là, elle s'était à ses propres yeux sinon justifiée, du moins excusée de sa chute par une espérance: Maugiron lui avait juré qu'elle serait sa femme. Seulement il ne voulait pas commencer par la ruiner en lui retirant par ce mariage la jouissance de la fortune de son père.

Maintenant elle n'osait plus croire à rien. Maugiron avait essayé encore il essayait toujours de la rassurer; mais ses doutes revenaient l'assaillir sans cesse.

Elle ne pouvait plus croire, et néanmoins elle ne voulait pas non plus désespérer.

Il y avait des moments où elle se disait que Maugiron n'était peut-être pas si coupable; qu'il y avait eu aussi dans tout cela de la fatalité; que c'était parce qu'il avait voulu se relever qu'il était retombé plus bas; qu'il serait cruel alors de le décourager et de l'acabler; qu'il l'aimait sans doute toujours, qu'elle pouvait donc l'aimer encore.

(A suivre.)

LOTÉRIE NATIONALE

DE COLONISATION

Sous le patronage de M. LE CURE A. LABELLA

CLASSE D

Tirages, le troisième Mercredi de chaque mois.

Le neuvième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI

15 FEVRIER 1888

A 2 HEURES P.M.

VALEUR DES LOTS

\$60 000

Première Serie

Valeur des lots..... \$50,000.00

Gros lot, un immeuble..... 5,000.00

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble..... de \$5,000 \$5,000

1 Immeuble..... de 2,500 2,500

1 Terrain à bâtir..... de 500 500

15 Anelements..... de 200 2,000

20 de..... de 100 2,000

100 Montres d'or..... de 50 5,000

1,000 Montres d'argent..... de 20 20,000

1,000 Montres d'argent..... de 10 10,000

2,147 Lots valant \$20,000

\$1.00 LE BILLET

Deuxième Serie

Valeur des lots..... \$10,000

Gros lot, un immeuble de..... 1,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble..... de \$1,000 \$1,000

2 Immeubles..... de 500 1,000

2 Meubles à bâtir..... de 250 1,000

50 Services de toilette..... de 5 5,000

1067 Lots valant \$10,000

25 Cts le Billet

LE SECRÉTAIRE

S. H. LEFEBVRE,

BUREAU :

19, rue St-Jacques,

MONTREAL

VICTOR MARIER,

Agent pour la vente des billets à Québec et à qui toute demande de billets par lettre, vient être adressée, No 85, rue d'Arcaillon.

POUR ÉCONOMISER

IL FAUT PROFITER DES

Grandes Réductions

QUI VIENNENT DE SE FAIRE CHEZ

F. X. LEPAGE & Cie

Marchands-Importateurs

53, Rue de la Couronne

Les réductions sont faites sur toutes les marchandises depuis 25% à 40%. Nous offrons à une réduction énorme les articles suivants qui ne sont qu'un faible aperçu des avantages que les acheteurs trouveront.

Un grand lot de Gants de Kid valant \$1.00 réduits à 50c.

150 Dos Bas de laine vendus à moitié prix.

Un grand lot de Mitaine en Kid pour Dames, vendus seulement à 50c.

Tolles à Nappe depuis 15c en montant.

Étoiles à Robes (immense quantité) de 25 et 30 cents, réduites à 15c seulement.

150 pièces de Tricots assortis de prix et qualité, pour une immense réduction.

Serges Noires et Couleurs, Étoiles à Manteaux (Job sans précédent).

Flanelles grises et Couleurs (25% de réduction.)

Caoutchoucs et Galons TOILE LAINE pour 45c seulement.

Spécialité: Articles de Dent, vendus aux mêmes conditions.

La vente est commencée. A tous ceux qui veulent économiser leurs argent, nous les conseillons de venir nous voir au

53, Rue de la Couronne

F. X. LEPAGE & Cie,

TOILES ET COTONS.

Valeur des articles venant d'être reçus

Nous marchands réguliers de fabriques supérieures sont très recommandables pour la durée, étant importés directement des manufactures de Horrocks, Cresswell et autres manufactures de première classe.

Les acheteurs profitant de nos termes de cinq pour cent d'escompte trouveront notre assortiment de Cotons blancs (Long Cloth), Cotons à Draps, Cotons à Oreillers, Cotons pour Chemises, Toiles d'Irlande, Toile Ouvrée, Toiles pour Tables, etc., etc., non seulement dans les meilleures qualités, mais le meilleur marché du commerce.

Nous qu'onques ci-dessous quelques unes de ces marchandises.

Coton blanc (Long Cloth) 30 pouces de large 9c et à 12c net.

Coton pesant pour Chemises de nuit 13c.

Coton blanc Américain, extra fin, 9c et 9 1/2c.

Coton pour Couvertures d'Oreillers 30 pouces de large 10c.

Coton à Draps de Lits, 50 pouces de large 27c.

Couvertures blanches depuis 30c.

Serviettes de table en toile d'Irlande, 80c la douz.

Toile de Foin depuis 15c (bonne valeur)

Manoir supérieure en Flanelle Blanche foulée, de nos fabriques ordinaires ou converti en Flanelle Extra supérieure.

Nous invitons à venir examiner les meilleurs valeurs en Broderies sur Baptiste qui aient encore été offertes 50c 8c et 11c.

Broderies Grande Langueur pour Japon 11c. 13c et plus.

Mouchoirs en Baptiste, pour Dames et Messieurs, légèrement endommagés 25 par cent au-dessous de la valeur.

GLOVER, FRY & CIE.

Perruquier et Coiffeur.

Grand assortiment de Perruques pour Dames et Messieurs et toutes espèces d'ouvrages en cheveux et d'articles de toilette, teinture, etc., etc.

Réparations de perruques et d'ouvrages faits avec soin et sur le plus court délai.

Salon privé pour les Dames

AUSSI

SALON DE BARBIER.

Victor Desplats,

237-239, Rue St-Jean,

QUEBEC.

Hôtel du Canada

PARIS, 23, Rue de Choiseul, PARIS

(Près le Boulevard des Italiens)

ENGLISH SPOKEN

LIGNE ALLAN

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des mailles Canadiennes et Américaines

1887 Arrangements d'Hiver 1888

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, battus sur la Clyde, à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassant les autres en force, rapidité et confortables. Fréquentant toutes les mers, les rotations modernes que l'expérience pratique peut suggérer et ont la plus courte traversée.

Vaisseau. Tons. Commandant

PARISIAN..... 4550 Smith, R. N. B

SARDINIAN..... 4376 Capt. J. Ritchie.

POLYNESIAN..... 3983 Capt. Hugh Wylie

CIRCEAN..... 3744 L. Barrett, R. N. B.

SARMIAN..... 3947 Capt. W. Richardson

NOVA SCOTIAN..... 3306 G. J. H. Hughes

PERUVIAN..... 3038 Capt. J. G. Stephen

CASPIAN..... 3928 Capt. A. McDougall

POMERANIAN..... 4264 Capt. W. Dalziel

CARTHAGENIAN..... 4214 Capt. A. Macnicol

BUENOS AYREAN..... 4005 Capt. J. Scott.

ASYRIAN..... 3976 Capt. Main

SIBERIAN..... 3904 Capt. R. P. Moore

GREGIAN..... 3613 Capt. C. E. LeGallia.

NORWEGIAN..... 3523 Capt. R. Carruthers

CORIAN..... 3488 Capt. C. J. Menzies.

SCANDINAVIAN..... 3063 Capt. John Park

PRUSSIAN..... 3089 Capt. J. Ashbury

HIBERNIAN..... 2997 Capt. John Brown

MANITOBA..... 2976 Capt. Dunlop.

CARADIAN..... 2906 Capt. John Kerr.

SARMATIAN..... 4264 Capt. W. Dalziel.

AUSTRIAN..... 2459 Capt. J. Bentley

PHENICIAN..... 2494 Capt. D. Macnicol.

WALDENSIAN..... 2250 Capt. D. J. James.

LIBERIAN..... 1926 Capt. W. Dalziel.

AGADIAN..... 931 Capt. F. McGrath

NEWFOUNDLAND..... 919 Capt. J. Mylius

ROSARIAN..... 3500 En construction.

MONTE VIDIAN..... 3500

La route océanique la plus courte entre l'Amérique et l'Europe, (cinq jours seulement d'un continent à l'autre).

Ligne de la maille de Liverpool

Steamers De Liverpool à Portland via Halifax De Portland à Liverpool via Halifax De Halifax à Liverpool

SARDINIAN... 10 No. 17. Samedi. 17. 17. 17.

PERUVIAN... 24. 17. 17. 17. 17.

POLYNESIAN... 8 Dec. 2. 2. 2. 2.

SARDINIAN... 22. 12 Janvier. 12 Janvier. 12 Janvier.

Le DEPART D'HALIFAX se fait à DEUX heures P. M.

ou à l'arrivée des trains de l'Intercolonial venant de l'Ouest

PRIX DU PASSAGE DE QUEBEC VIA HALIFAX

Cabine..... \$60.00, \$75.00 et \$85.00 (Selon le confort.)

Intermédiaire..... \$28.50

Entrepôt..... \$28.50

Billets de retour à prix réduits.

Service Liverpool, Queenstown, St-Jean, T. N., Baltimore et Halifax.

Steamers De Liverpool à Baltimore via Jean et Halifax De Baltimore à Liverpool via Halifax et St-Jean

N'SCOTIAN... 22 Nov. 20 Nov. 19. 19. 19.

ASYRIAN... 6 Dec. 13. 13. 13. 13.

PERUVIAN... 8 Dec. 27. 27. 27. 27.

N'SCOTIAN... 20. 10 Janvier. 10. 10. 10.

ASYRIAN... 3 Janvier. 24. 24. 24. 24.

LIGNE DE GLASGOW.

De Glasgow Steamers De Boston vers le De Philadelphie vers le

27 Oct. MANITOBA..... 21 Nov. 17 Nov.

11 " SUBSIDIAN..... 28 " 28 "

18 " HIBERNIAN..... 9 Dec. 9 Dec.

25 " CARTHAGENIAN..... 12 Dec. 12 Dec.

Les lits sont invariablement payables d'avance.

Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

Des connaissances sont données à Liverpool et dans les ports du continent pour tous les ports du Canada et des États-Unis.

Pour plus amples détails, s'adresser à

ALLAN, RAE & CIE.,

12 décembre 1887.

Traverse de Québec et Lévis

LES BATEAUX DE CETTE TRAVERSE se raccordant avec les convois ci-dessus mentionnés laisseront.—La glace et les circonstances les permettant.

QUEBEC LEVIS

POUR LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

A. M. P. M.

7.30 Malle pour Halifax, train d'accommodation pour la Rivière du Loup.

10.37 Malle pour Riv. du Loup.

P. M. 5.00 Train (accommodation) pour la Riv. du Loup.

POUR LE CHEMIN CENTRAL

NOUVELLES

Un affame

Un vieux vagabond de 51 ans, Joseph Caron, a provoqué hier l'après-midi une panique parmi la foule qui assistait pieusement au salut à la Congrégation de St-Roch.

Cour du Recorder
Un cordonnier ivre sur la rue, et résistant à la police, a été condamné à \$4, et aux frais.

Première Congrégation
C'est en 1657 que fut formée, à Québec, la première congrégation, sous la direction du Père Poucet, jésuite.

Detournement de mineur
Notre confrère du Telegraph annonçait samedi soir qu'une jeune fille de St-Sauveur avait déserté le toit paternel afin de se livrer à la débauche.

De retour
Les ouvriers de bord; partis l'automne dernier pour aller travailler dans le Sud des Etats-Unis, sont revenus en grand nombre. Ils ont manqué d'ouvrage.

Mairie
M. J. B. Cadrin, a été élu pour la dix-huitième fois, maire de la municipalité de Ste-Marguerite de Dorchester-Est.

Service anniversaire
Le service anniversaire du Rév. M. Fortin, sera chanté à Déchambault le 1er mars prochain, à 9 1/2 heures.

Pour le Carême
Nous venons de recevoir un assortiment spécial de café. Comme ce sont tous des cafés de premier choix, nous invitons les plus difficiles. Pleine entière satisfaction leur est garantie.

Actes de Vente
Les actes de vente suivants ont été enregistrés:
A Québec: Adeline Boissonneault à Eugène Alain; veuve Mathias Morissette à Elzéar Savard; Guil. Bresse, à Pierre Robitaille; Dame James MacPherson Lemoine, à Pamphile Lemay; Marguerite Blondeau, à Charles Paradis; veuve George Montminy, à Thomas Benn; Ls. Leclerc, à John James Battle; Elzéar Noréau, à Chs. Tassin; Vve Jos. Duchesneau, à Gaudiose Duchesneau; Chas. Tapin, à Lucien Létourneau; le Shérif, à Chas. Durion; J. Bte Falardéau, à Dame Pierre Ls. Nap. Chartré; Chas. Bédard et Herménégilde Lortie, au chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix; Pierre Falardéau, à Augustin de Gonzague; Edouard Quirouet, à Ls. Bisson; Dame Pierre Bélanger, à Thomas Davidson.

Accident à un serre-freins
Henry Holigan, serre-freins, âgé de 21 ans, demeurant à Montréal, a été victime vendredi dernier d'un accident à la pointe St-Charles. En accablant deux chars il s'est fait broyer la main d'une façon horrible. On a dû lui amputer le pouce et l'index.

Grand avantage
1200 verges de tweed et de serge double largeur, venant d'être reçus, seront offerts en job, à \$1.50 la verge par H. GAGNON & Cie, Rue de la Couronne.

Il ne faut pas oublier
Il ne faut pas oublier que la grande vente à réduction au Magasin Populaire, à St-Roch, se continuera encore ce mois-ci. Nous prions donc les personnes qui désirent sauver de l'argent de se hâter. Rappelez-vous que le tapis de tapistry, que nous avons mis en vente cette semaine, s'écoule rapidement; il faut être aussi que le tapis de 50c. et 60c. étant vendu pour 30c., il ne saurait en être autrement. Les draps à costumes de 7c. les tweeds tout laine à 30c. Les couvertures, qui sont en quantité énormes attirent beaucoup l'attention. Oh! les broderies, les étoffes à robe, les cachemires noires de 40c. pour 20c. Donc, en masse chez Blais & Binod.

Pharmacie Centrale
Nous avons besoin d'un JEUNE HOMME respectueux, pour servir ce nous apprenant dans notre pharmacie.

Maison à louer
Au No 33 rue Ste Ursule, maintenant occupée par M. le docteur Ballagrain.

LUODOVIC BRUNET
L. B. L. L. L.
AVOCAT
No 23, RUE SAINT-LOUIS

En face du nouveau Palais de Justice.
Le soir: No 52 Rue de la Chapelle St-Roch. 21 f-1 ms-e j

LA LOTERIE

L'UNION ST-JOSEPH A SAINT-ROCH

sera tiré les 27 et 28 fev COURT A LA SALLE JACQUES-CARTIER

Les tirages commenceront à 7 h. du soir. J. E. MARTINEAU, Président.



AVIS est par le présent donné que la propriété appartenant au gouvernement de la province de Québec et formant le bloc compris entre la Place Jacques Cartier, la rue Notre-Dame, la rue Saint-Claude et la rue LeRoy, plus quatre lots situés au sud de la rue LeRoy, à Montréal, en tout vingt et un lots de terrain, sera vendue, par lots séparés et à l'enchère, le premier jour du mois de mai prochain (1888), à dix heures du matin, au bureau du Shérif de Montréal. Le plan des terrains, avec un devis indiquant le chiffre de la mise à prix pour chaque lot, est visible tous les jours, au bureau du Shérif, aux heures ordinaires.

AVIS est par le présent donné que les soumissionnaires ont, le 21 Décembre dernier, (1887) formé une société, sous les noms et raison de ROBITAILLE & LAPERRIERE.

Chs. Is. ROBITAILLE, LOUIS LAPERRIERE.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.



Le soussigné a reçu instruction de l'honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, de vendre par encan public, LA PROPRIETE DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL connue sous le nom de

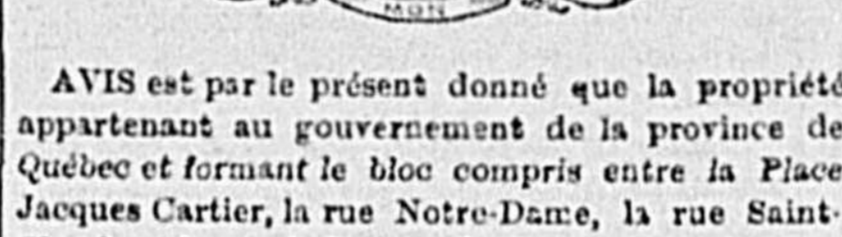
FERME LEDUC et située sur le haut du chemin Laché, (étant une partie des numéros 162 et 163 du cadastre pour la ville de Montréal.

La vente aura lieu dans les salles du Real Estate Exchange

1751, rue Notre-Dame, coin de la rue St-Jean, VENDREDI MATIN, le 23 FEVRIER PROCHAIN, à ONZE heures.

De plan de l'immeuble et des particularités qui en dépendent, est déposé au bureau de J. W. & F. C. HOPKINS, architectes, 145, rue St-Jacques et au bureau de

M. James Stewart & Co., Encanteurs, Téléphone No. 1857.



AVIS est par le présent donné que la propriété appartenant au gouvernement de la province de Québec et formant le bloc compris entre la Place Jacques Cartier, la rue Notre-Dame, la rue Saint-Claude et la rue LeRoy, plus quatre lots situés au sud de la rue LeRoy, à Montréal, en tout vingt et un lots de terrain, sera vendue, par lots séparés et à l'enchère, le premier jour du mois de mai prochain (1888), à dix heures du matin, au bureau du Shérif de Montréal. Le plan des terrains, avec un devis indiquant le chiffre de la mise à prix pour chaque lot, est visible tous les jours, au bureau du Shérif, aux heures ordinaires.

J. McSHANE, Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics



SC UMISSIONS

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'entree: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du gouvernement, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de sculpture en bois destinés à la construction d'un édifice royal.



CHEMIN DE FER LE QUEBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et des Montagnes Blanches

La seule ligne ayant sur tou, son parcours des chars paais et des chars porteurs ans transbordement entre Québec et Springfield

La ligne la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre via Sherbrooke et le lac Memphrainsgog

Le 22 après LUNDI, le 21 novembre 1887 quitteront Québec:

Part de Québec par le bateau-passeur à 12 h. 30 p. m., de Lévis à 1 h. 10 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 2 h. 30 p. m.; Sherbrooke à 3 h. 40 p. m.; Springfield à 4 h. 50 p. m.; ar. à New-York à 8 h. 50 p. m.; ar. à Boston à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 10 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 8 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 6 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 4 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 2 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 12 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 10 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 8 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 6 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 4 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 2 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 12 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 10 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 8 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 6 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 4 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 2 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 12 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 10 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 8 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 6 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 4 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 2 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 12 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Part de Québec par le bateau-passeur à 10 p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., ar. à la Jonction de la Beauce à 4 h. 15 p. m.; Sherbrooke à 5 h. 45 p. m.; Springfield à 7 h. 15 p. m.; ar. à New-York à 11 h. 45 p. m.

Parfumerie - Oriza. L. LEGRAND, PARIS, rue Saint-Honoré, 207. ESS-ORIZA SOLIDIFIEES. PARFUMS CONCRETS. Les Parfums solides de l'Ess-Oriza, préparés par un procédé nouveau, possèdent un degré de concentration et de saveur jusqu'alors inconnu.

SIROP de BLAYN. Ce SIROP, d'un goût agréable, est recommandé depuis 20 ans par les principaux Médecins de Paris, dans les Rhumes, Gripes, Toux, Coqueluches, Maux de Gorge, Catarrhes pulmonaires, Irritations de l'Intestin, des Viscères urinaires et de la Vessie.

Injection Cadet. LA PLUS CONNUE du Monde entier. POUR GUERIR EN TROIS JOURS sans aucun autre médicament et sans crainte d'accidents.

Thermomètre Médical de Léon BLOGH. Système extra-sensible. Qu'il n'est pas exposé aux variations dues à la contraction du verre.

MALADIES DU COEUR. Asthme, Catarrhe, GRIERSON CERTAIN PAR L'EMPLOI DES GRANDES ANTIMONIAUX D'APILLAUD.

JUVENIS DE RECEVOIR. UN SPLENDIDE ASSORTIMENT DE Porcelaines, Argentures, etc. des patrons les plus connus et très renommés pour cadeaux de noces, anniversaires, etc.

Louis Bruneau. 95, rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

MAGASIN A LOUER A LEVIS. Les magasins offrent à louer leur magnifique MAGASIN DE 2000 TOISES, situé au Centre de la Ville ET SAINT-ANTOINE occupé par eux depuis 1872.

Hotel a vendre ou louer. Dans la partie centrale du florissant village d'Échemin, paroisse de St-Romuald, sur le bord du fleuve, et à quelques minutes de marche du nouveau quai, l'Hotel occupé depuis plusieurs années par M. LARCHE, il y a à parer et grand nombre de chambres, le bati en fait six voyage par jour à Québec.

A louer. AVEC POSSESSION IMMEDIATE, LE MAGASIN au coin des rues de Jean et St-Etienne, la seule place pour faire le commerce de détail et pour tous autres commerces. Au soir le 1er Mars à midi.

